

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze et le trois juillet, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Germain de la Grange, légalement convoqué, s'est assemblé, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand HAUET, Maire.

Présents : HAUET Bertrand, LANCESTREMERIE Armand, LEGOFF Francis, DESAUW Corinne, CHARLES Laurent, CONSTANT Geneviève, DELEPOULLE Jacques, LENORMAND Annick, NICHELE André, CHARISSOUX Marie-Christine, DELEPINE Rémi, DABY-SEESARAM Yann, GAIFFAS Gaëlle, LOUIS Farès.

Absents excusés : BOLJEVIC Jacqueline donne pouvoir à LENORMAND Annick
STENGER Jean-Marie donne pouvoir à CHARLES Laurent
TRIDEAU Josiane donne pouvoir à DESAUW Corinne
GUICHARD Françoise donne pouvoir à DELEPOULLE Jacques
MADELAINÉ Mylène

Secrétaire de séance : GAIFFAS Gaëlle.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 et fait l'appel nominal.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du Conseil municipal en date du 28 mai 2014.

Délibération n° 14-07-36

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES : PRESTATIONS PERISCOLAIRES : FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015.

Dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire 2014/2015, il convient de revoir dès à présent les tarifs des prestations périscolaires.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les tarifs pour les prestations sont actuellement les suivants :

Repas enfant	3.85 €
Panier repas fourni (PAI)	1.30 €
Repas personnel communal	2.85 €
Repas enseignant et intervenant extérieur	4.00 €
Garderie du matin	2.00 €
Garderie du soir	3.00 €
Etudes surveillées de 16h30 à 17h00	2.00 €
Etudes surveillées de 16h30 à 18h30	4.65 €

Le Conseil municipal, dans sa réunion de travail du 24 juin 2014, a décidé de ne pas augmenter les tarifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la réunion de travail du Conseil municipal du 24 juin 2014,
Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

DECIDE à l'unanimité,

ARTICLE 1 : De fixer les tarifs des prestations périscolaires pour l'année scolaire 2014/2015, comme suit :

Restauration :

Repas enfant	3.85 €
Panier repas fourni (PAI)	1.30 €
Repas personnel communal	2.85 €
Repas enseignant et intervenant extérieur	4.00 €

Garderie :

Garderie du matin	2.00 €
Garderie du soir	3.00 €

Etudes surveillées :

De 16h30 à 17h00	2.00 €
De 16h30 à 18h30	4.65 €

ARTICLE 2 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

ARTICLE 3 : Ampliation à
Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet
Madame le Receveur municipal
Archives

Délibération n° 14-07-37

OBJET : REPRESENTATION DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE AU SEIN DU COMITE DE PILOTAGE DU RESEAU BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES AU FIL DES PAGES 78.

Suite à la demande du réseau Bibliothèque et Médiathèques Au Fil des Pages 78, il convient de procéder à la nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Comité de Pilotage du Réseau Bibliothèques et Médiathèques « Au Fil des Pages 78 ».

Est candidat titulaire :

- Madame Annick LENORMAND

Est candidat suppléant :

- Madame Jacqueline BOLJEVIC

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la réunion de travail du Conseil municipal en date du 24 juin 2014,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

DECIDE à l'unanimité,

ARTICLE unique :

Les délégués ci-après pour représenter la commune de Saint-Germain de la Grange au sein du Comité de Pilotage du Réseau Bibliothèques et Médiathèques « Au Fil des Pages 78 » :

Délégué titulaire :

- Madame Annick LENORMAND

Délégué suppléant :

- Madame Jacqueline BOLJEVIC

Ampliation à :

- Sous-Préfecture de Rambouillet
- Réseau bibliothèques et médiathèques « au fil des pages 78 ».

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des questions.

Question de Monsieur LOUIS Farès :

- « les barrières de sécurité qui ont été installées devant le portail principal de l'entrée et le portail de la cour de l'école maternelle sont-elles amovibles, notamment pour laisser l'accès aux pompiers ? »

Réponse de Monsieur Le Maire :

- « cela a été vu par l'architecte selon les règles de sécurité en vigueur, certaines barrières sont amovibles et seront cadenassées afin que les secours et les services techniques y aient accès. »

Question de Monsieur LOUIS Farès :

- « Qu'est-il possible de faire pour lutter contre les nuisances sonores de véhicules à deux roues de type motos ou quads circulant dans les chemins et champs agricoles de la commune ? »

Réponse de Monsieur Le Maire :

- « ce genre de nuisances est fréquent sur la commune, ce sont des actes d'incivilité, la commune a installé sur plusieurs chemins des panneaux interdisant la circulation de véhicules à deux roues mais cela n'empêche pas le passage de ces deux roues. Et on constate aussi que des camions viennent déverser leur chargement sur les chemins de la commune en toute impunité. »

Ensuite Monsieur Le Maire donne la parole au public :

Question de Mesdames Sobrido Christine et Maroudin Isabel concernant les Rythmes Scolaires :

- « Pourquoi la Commune ne prend-elle pas en charge financièrement les TAP car sur certaines communes aux alentours ces frais ne sont pas à la charge des familles ? »

Réponse de Monsieur Le maire :

- « non, la commune ne prendra pas en charge ces frais car elle n'a pas le budget nécessaire, et le choix du mercredi fait suite à une enquête auprès des parents qui s'étaient prononcés à plus de 80% pour celui-ci. Ce n'était pas le choix du Conseil Municipal qui avait proposé l'école le samedi matin afin de réduire les frais inhérents au péri-scolaire. Cependant, lors des réunions de concertation entre les parents d'élèves, les enseignants et la Mairie, il a été décidé conjointement de respecter le choix des parents et également d'agir dans l'intérêt des enfants en leur proposant des activités de qualité et non une simple garderie, tout en maintenant le coût au niveau de celui de l'étude. »

Question de Monsieur ALLAIN concernant les chemins ruraux :

- « on laisse pousser les herbes ainsi que les graminées alors que cela est négatif pour l'être humain et les animaux, existe-t-il une solution adéquate ? »

Réponse de Monsieur le Maire :

- « effectivement c'est un problème bien que la commune ait investi dans l'achat d'une épareuse. Il faut savoir que la commune est très étendue et que seuls deux agents s'occupent de son entretien mais qu'ils interviennent régulièrement au mieux des besoins. »

Séance close à 21 heures 29.



Le Maire
Bertrand **HAUET**